

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE D'ALIGNEMENT 24 PLACE VICTOR HUGO AK 612, 613

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la demande d'alignement de Maître Céline GRIEU relative à la propriété appartenant à Monsieur NIGAISE et Madame HUET sise 24, place Victor Hugo cadastrée section A K n°612 et 613 à Pont-Audemer,
VU l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A K n° 612 et 613 bordant la place Victor Hugo (V.C. n° 508).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS

